

Des moniteurs mieux formés pour le fitness

Alors que le sport est en plein boum en communauté francophone de Belgique, il se pose toujours des questions concernant la formation des moniteurs. Notamment ceux de fitness. La Wallonie a adopté un décret pour encadrer les salles de fitness, mais la question de la formation des moniteurs se pose toujours.

Lundi, elle est revenue en commission des Sports du parlement de la Communauté, par la bouche de la députée Defrang-Firket (MR). Les arrêtés d'application du décret n'ont pas encore été pris. Comme le souligne le ministre Collin (cdH) dans sa réponse, il reste une série d'ajustements à faire pour que la formation des moniteurs soit compatible avec les profils des métiers et formations déterminés par le Service francophone des métiers et qualifications.

BIGOREXIE

L'enjeu est important. Le secteur des salles de fitness compte près de 250.000 pratiquants (en communauté francophone), précise le ministre Collin. Qui rappelle que le décret fitness et son arrêté d'application ont pour but de veiller à la protection des

consommateurs. « *De plus* », dit encore René Collin, « *une labellisation permettra de donner une crédibilité à ceux qui en bénéficieront puisque ce label sera la garantie que la salle de fitness répond à pas moins de 16 conditions fixées par le décret.* »

Les sportifs sont aussi guettés par un danger nommé la bigorexie, c'est-à-dire une addiction au sport. D'autres députés francophones s'en sont inquiétés auprès du ministre. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de 10 à 15 % des sportifs seraient touchés. Selon le député Philippe Knaepen (MR), la bigorexie est une maladie reconnue par l'OMS et est comparable à l'addiction à la cigarette, à l'alcool ou à la drogue.

« *Personne n'est à l'abri* », concède le ministre des Sports, qui relève que la bigorexie touche en général les hommes après 40 ans. La prévention doit se faire via les entraîneurs, et notamment les moniteurs de fitness. « *La prévention et l'apprentissage des signaux envoyés par son corps seront amplifiés dès que nous pourrons adopter le décret fitness* », dit le ministre.

Un décret qu'il veut faire adopter dans les plus brefs délais. ■

B.J.